



Recuperer une caution apres un divorce

Par **chrisgazzola**, le **25/02/2009** à **11:10**

bonjour,
je suis divorcé depuis 2001. J'étais en location avec mon ex femme dans un appartement dont je payais le loyer et elle avait versé la caution de départ. Étant marié, je conviens que tout a été partagé lors de la prononciation du divorce (les biens et les dettes) plus de 8 ans après mon ex femme vit encore dans cet appartement et veut déménager dans les semaines qui viennent, ai-je le droit de lui demander la moitié de la caution versée dès le départ de la location ?